

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### VILLE DE CACHAN – RYTHMES SCOLAIRES Après la concertation, la décision



Depuis 2014, la Ville de Cachan s'est engagée dans une démarche de concertation concernant les rythmes scolaires en constituant un comité de pilotage, composé de représentants des enseignants, des directions d'écoles, des parents, d'animateurs des accueils de loisirs et de l'IEN, autour de la municipalité.

Après avoir défini l'organisation de la semaine de 4,5 jours, le comité de pilotage en a suivi la mise en œuvre pour les années scolaires suivantes, ce qui a permis d'en améliorer les modalités. À la suite de la parution du décret ministériel en juin dernier, autorisant les maires à solliciter une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours, le comité de pilotage a repris ses travaux. Une alternative a donc été définie de manière partenariale : soit revenir à 4 jours, soit maintenir l'offre d'un rythme hebdomadaire de 4,5 jours, aménagé en maternelle et maintenu en élémentaire avec les "ateliers pass" du vendredi après-midi et l'étude les autres soirs de la semaine. Ces propositions ont fait l'objet de présentation à tous les parents et de débats dans les écoles. Une délégation d'enseignants et des syndicats a par ailleurs été reçue en mairie, pour un échange des points de vue.

La consultation des parents a été organisée ce 25 janvier. Il en ressort les résultats suivants, avec 67% de participation, dont nous nous félicitons : 1886 voix pour le retour à 4 jours (60,75%) et 1197 voix pour le maintien à 4,5 jours (39,25%).

Le maire présentera ce résultat à la prochaine réunion du comité de pilotage, et transmettra la position municipale à la direction académique.

**Contact presse – Amandine Taffoureau**

01 49 69 69 99 / [amandine.taffoureau@ville-cachan.fr](mailto:amandine.taffoureau@ville-cachan.fr)